

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010035

Signataire : ED/MB/HYD

OBJET :Création d'une crèche municipale multi-accueil au 15-15 bis avenue de la République. Approbation du programme et de l'enveloppe financière. Approbation du plan de financement global. Demande de subventions. Approbation du projet de marché, autorisation de signature. Demande de permis de construire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le programme, de création d'une crèche municipale multi-accueil,

Vu le projet de marché,

Vu les articles 26 à 28 du Code des marchés publics et l'article 6 du guide des procédures adaptés approuvé le 30 avril 2009,

Vu le plan de financement,

Vu le budget communal,

Considérant l'insuffisance de l'offre d'accueil de la petite enfance sur la Ville, et le projet de construction d'une crèche municipale de type multi-accueil au 15-15 bis avenue de la république, d'une capacité de 35 places dont 20 seront réservées aux enfants du personnel communal.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens « Tous ensemble pour Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

DECIDE de créer une crèche municipale de type multi-accueil au 15-15 bis avenue de la république, d'une capacité de 35 places dont 20 seront réservées aux enfants du personnel communal.

APPROUVE le bilan global prévisionnel estimé à 1 297 324,41 € HT soit 1 551 600 € TTC, ainsi que le plan de financement correspondant.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, de la Région Ile de France, de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain et de tous organismes susceptibles de financer ce type d'opération et signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

APPROUVE le projet de marché de travaux sur procédure adaptée relatif à la création d'une crèche municipale multi-accueil au 15 – 15 bis avenue de la république.

AUTORISE le Maire, à l'issue de la procédure de mise en concurrence, à signer le marché subséquent.

AUTORISE le maire à déposer et signer le dossier de permis de construire relatif à la création d'une crèche municipale multi-accueil au 15-15 bis avenue de la république.

Pour le Maire

L'adjoint délégué